



S.E.L. du Val de Fontenay Charte « L'esprit du SEL »

Le Système d'échange local (S.E.L.),

- C'est échanger autrement et librement,
- C'est privilégier le lien plutôt que le bien,
- C'est valoriser les savoirs, les savoir-faire et la responsabilité de chacun par la coopération, la solidarité et la réciprocité multilatérale.

Le Système d'échange local qui se réfère à la présente charte, « L'esprit du SEL », exprime sa volonté de :

- Expérimenter et développer des pratiques d'échanges estimés en unités locales, sans argent, de manière loyale et équitable, au sein d'un territoire de proximité ;
- Faire vivre des valeurs solidaires fondées sur le dialogue, la confiance, la convivialité, le lien social et la réciprocité au sein du groupe ;
- Fonctionner de manière démocratique et participative au moyen de structures transparentes et autogérées, en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques et de mouvements religieux ou idéologiquement exclusifs ;
- Œuvrer dans le respect des équilibres naturels tout en favorisant l'épanouissement des participants, dans le respect du rythme personnel de chacun.

Chaque SEL est autonome et s'engage à respecter les autres SEL et la richesse de leurs différences.



* La charte "L'esprit du SEL" définit l'éthique du système SEL. Elle a été adoptée par l'ensemble des SEL adhérents à l'association SEL'idaire, association pour la promotion et la communication des SEL, éditrice de ce document.

